



Extrait du Portail Algérien des Energies Renouvelables

<http://portail.cder.dz/spip.php?article5883>

Algérie-UE : signature de 3 conventions d'appui à la réforme des Finances, la mise à niveau de l'administration et le développement des ER en Algérie



Date de mise en ligne : mardi 14 mars 2017

- Actualités - News -

Portail Algérien des Energies Renouvelables

L'Algérie et l'Union européenne (UE) ont signé, lundi à Bruxelles, à l'occasion de la tenue de la 10ème session du Conseil d'association Algérie-UE, trois (3) conventions de financement et d'appui à la réforme des finances publiques, au développement des énergies renouvelables (ER) et à la mise à niveau des administrations et des institutions publiques algériennes, d'un montant totale de 40 millions d'euros.

Les 3 conventions ont été signées par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, et par la haute représentante de l'UE aux Affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini.

Appui à la réforme des Finances publiques

Ce programme de 10 millions d'euros, vise à « améliorer les performances de la gestion des finances publiques » à travers un appui à la mise en oeuvre du Plan stratégique de modernisation des finances publiques, adopté par l'Algérie en mars 2016, avance une source diplomatique.

« Les actions prioritaires prévues dans le cadre de ce programme vont permettre au ministère des Finances d'aller vers une gestion budgétaire efficace, permettant une meilleure maîtrise de la dépense, axée sur la qualité et les résultats », a-t-on expliqué.

Ce programme devrait également « renforcer l'approche pluriannuelle dans le cadre de la préparation du budget en donnant une plus grande visibilité de l'évolution du budget sur trois ans », selon la même source.

Il devrait, en outre, « renforcer les marges de manoeuvre » dont le gouvernement peut bénéficier pour rendre compatibles les programmes de dépenses aux objectifs macro-économiques et aux capacités financières de l'Algérie.

Les actions prévues dans le cadre de ce programme vont toucher l'ensemble des directions du ministère des Finances, notamment la Direction générale du domaine national (DGDN) pour « favoriser le climat des affaires et la transparence », a-t-on ajouté.

Développement des énergies renouvelables

Le programme d'appui au développement des énergies renouvelables (ER) et à la promotion de l'efficacité énergétique en Algérie, d'une valeur de 10 millions d'euros, a été signé également par le commissaire chargé de la politique européenne de voisinage, Johannes Hahn.

Ce programme a été adopté en 2016 au titre de l'instrument de politique européenne de voisinage (2014-2020), selon une source diplomatique qui a souligné que "l'idée de ce projet a émergé, ces deux dernières années, lors des différents échanges dans le cadre du dialogue Algérie-UE dans le domaine de l'énergie".

Le programme vise à soutenir les autorités nationales dans la révision et l'élaboration de dispositifs institutionnels, politiques et réglementaires favorables à la mise en oeuvre des politiques énergétiques durables à travers le déploiement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Il vise également à contribuer à faciliter l'investissement privé (national et étranger) à moyen et à long terme dans

des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, ainsi qu'à renforcer les capacités techniques et de gestion des institutions dans ce domaine.

Mise à niveau des administrations et des institutions publiques

La convention d'appui à la mise à niveau des administrations et des institutions publiques algériennes, d'un montant de 20 millions d'euros, est signée également par le commissaire chargé de la politique européenne de voisinage, Johannes Hahn.

Ce programme ((P3A) vise à doter les administrations et les institutions publiques algériennes de l'expertise et des outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Accord. Il sera mise en oeuvre pour une période de 48 mois à compter de la date de signature de sa convention de financement.